COMMUNE DE VERLAINE



Extrait du CDLD Art L1122-17

Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

Madame, Monsieur,

Vous êtes invité(e) à la séance du Conseil Communal qui se tiendra à la Maison communale le **lundi 11 septembre 2023 à 20h00.**

ORDRE DU JOUR:

Séance publique

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10/07/2023.
- 2. Communication de l'autorité de tutelle.
- 3. Fabrique d'église de Bodegnée Saint-Nazaire : MB n°1 / 2023
- 4. Budget 2024 de la Fabrique d'église Saint-Remy de Verlaine.
- 5. Budget 2024 de la Fabrique d'église Saint-Jean Baptiste de Chapon-Seraing.
- 6. "DÉSIGNATION D'UN AUTEUR DE PROJET : ARCHITECTURE ET ETUDES DE TECHNIQUES SPECIALES, DE LA COORDINATIONS SECURITE-SANTE ET DU SUIVI DE CHANTIER POUR LA RENOVATION ET TRANSFORMATIONS PARTIELLES DU SERVICE TRAVAUX COMMUNAL DE VERLAINE" - Approbation des conditions et du mode de passation.
- 7. "Entretien d'ouvrage d'art "Voie du Frainay" Approbation des conditions et du mode de passation
- 8. Choix des langues modernes en primaire, de la P3 à la P6
- 9. Organisation sur base du capital période au 28.08.2023

Huis clos

- 10. Ratifications en matière de personnel
- 11. Ratification de désignation du personnel enseignant.

Verlaine, le 1 septembre 2023.

Par le Collège,

La Directrice générale, I. DOYEN

Le Bourgmestre, H. JONET